



HAL
open science

Le soin aux limites de l'exclusion

Christiane Vollaire

► **To cite this version:**

Christiane Vollaire. Le soin aux limites de l'exclusion. Congrès des Permanences d'Accès aux Services de Santé, Permanence d'Accès aux Services de Santé de Toulouse, Mar 2017, Toulouse, France. hal-04046694

HAL Id: hal-04046694

<https://hal.science/hal-04046694>

Submitted on 26 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Christiane VOLLAIRE
Pour le Congrès des Permanences d'Accès aux Services de Santé
Toulouse
Vendredi 17 mars 2017

LE SOIN AUX LIMITES DE L'EXCLUSION

La notion de santé publique naît avec la France des Lumières. Elle réactive une prise de conscience qu'Hippocrate avait déjà formulée dans le *Livre des épidémies* : que les questions d'hygiène et de santé ne sont pas une affaire individuelle. Après la mise en évidence des processus infectieux au XIX^{ème} siècle, il deviendra manifeste que les germes se transmettent, et que les modes de contamination peuvent être menaçants au-delà des frontières sociales. Or il semble que ces acquis fondamentaux de la santé publique aient disparu comme par enchantement des perspectives bureaucratiques contemporaines.

Michel Foucault ou Ivan Illich pouvaient encore, à la fin du XX^{ème} siècle, s'inquiéter de la dissémination des dispositifs de contrôle par la médecine, et d'une médicalisation du monde qui en autorisait la surveillance invasive. Ils pouvaient désigner l'abus de contrôle comme revers de la médaille hygiéniste. Actuellement, par un terrible paradoxe, cet abus de contrôle bureaucratique ne demeure que pour exclure des sujets de la visibilité sociale, et non plus même pour les y inclure.

1. *Bureaucratie versus libéralisme ?*
2. *Les dérives du concept de « social »*
3. *L'impact inégalisant des logiques d'assistanat*
4. *L'emprise bureaucratique dans le monde post-colonial*

1. Bureaucratie versus libéralisme ?

Le crédit dont se pare une organisation gestionnaire de la santé est souvent celui de sa rationalisation : comptabiliser serait une forme de retour à la règle, de manifestation d'une exigence de rigueur, allant de pair avec l'exigence de scientificité qui est supposée caractériser le discours médical.

Or, dans le monde contemporain, l'expansion de ce concept gestionnaire va au contraire de pair avec une dérégulation des politiques de santé publique : elle expose un nombre croissant de sujets à la maladie et à la mort, les privant de la protection que devrait leur offrir leur présence sur un territoire juridiquement administré.

Cette politique du chiffre se traduit par une bureaucratisation de la vie, qui, loin de permettre son organisation, conduit au contraire non pas seulement à son chaos, mais, dans ce chaos même, à l'accentuation des clivages et des discriminations. C'est ce paradoxe que nous souhaitons interroger ici.

Les représentations du système bureaucratique n'ont rien de contemporain : elles sont liées aux nécessités de l'administration des territoires depuis la plus haute Antiquité : en Égypte, en Mésopotamie, en Perse, l'efficacité des grands royaumes ou des empires est conditionnée par le travail des scribes : ceux qui notent, transcrivent, transforment en trace écrite pour établir la centralisation du contrôle, condition effective de l'autorité du pouvoir. Et les technocraties contemporaines ne font en ce sens que poursuivre et prolonger une tradition policière du contrôle à la nécessité de l'attestation : une mutation du réel en symbolique par lequel la

représentation du formulaire se substitue à la réalité de la présence et ouvre à la possibilité de sa reconnaissance.

Savoir écrire, lire, compter, réservé longtemps à une élite minoritaire, créera les conditions d'une maîtrise de l'environnement social, de la réalité politique et économique, et l'analphabétisme créera de ce fait les conditions supplémentaires d'une soumission au pouvoir. Être sous contrôle déterminera les conditions de la survie en même temps que celles de l'assujettissement.

La modernité va accroître le phénomène et le faire muter dans cette configuration que Foucault a énoncée, à partir de 1976 dans *La Volonté de savoir*, comme « biopolitique ». Et à cet égard, l'autoritarisme des systèmes de pouvoir ira de pair, dans le même temps, et avec les possibilités d'une amélioration de l'hygiène et de la santé, et avec celles d'une extension de la surveillance policière. L'État militaire et bureaucratique de la Prusse de Bismarck crée dans les années 1860 le premier régime de sécurité sociale en Europe, par lequel la préoccupation de la santé publique s'accompagne de l'intrusion policière liée à la centralisation étatique.

Les régimes staliniens d'Europe de l'Est, à la suite de l'Union Soviétique, reprendront à leur compte cette corrélation entre la tyrannie du régime et l'efficacité de son intervention médicale. Dans la Bulgarie de 2014, celle des protestations massives contre la corruption du régime issu de la chute des blocs, l'unanimité se fera sur les effets destructeurs sur la santé publique de la fin du régime stalinien de Todor Jivkov, au tournant des années 90. La bureaucratie soviétique, honnie, décriée, produisant autant d'absurdités gestionnaires que de violences policières, avait au moins établi un maillage du territoire en termes d'hôpitaux et de dispensaires, dont le réseau sera totalement déstructuré et détruit par l'irruption brutale des politiques libérales sur le territoire.

Bureaucratie monarchique (telle qu'elle incarne l'autoritarisme à l'égard des colons américains), bureaucratie nazie (celle de l'impeccable gestion des transports humains et des camps telle qu'elle s'incarne dans la figure technocratique d'Eichmann), bureaucratie stalinienne (telle qu'elle aboutit à la mise à l'écart des dissidents par le diagnostic psychiatrique), demeurent ces figures repoussoirs par lesquelles la revendication de liberté s'affirme prioritairement comme une récusation du contrôle, avant d'identifier celui-ci aux crimes d'État commis en son nom et par son instrumentalisation.

Or cette antienne de la pensée libérale, comme identification de la liberté à l'affaiblissement du pouvoir étatique, va, de la façon la plus perverse, s'incarner, dès les débuts de la démocratie américaine, dans des hommes d'État : ce sont des responsables étatiques qui vont mettre en œuvre et réaliser le programme de la pensée libérale, comme programmation d'une dérégulation systématique du contrôle de l'État sur la circulation des marchandises, de son retrait à l'égard du système de production qui le conditionne, et de son impuissance intentionnelle à rééquilibrer les rapports inter-humains d'organisation du travail qui garantissent l'efficacité de cette production. Au tournant des années quatre-vingt, on repère aisément, dans « l'ère Reagan » aux USA comme dans « l'ère Thatcher » en Angleterre, cet entrisme acharné de l'idéologie libérale au cœur de l'appareil d'État, comme l'historien américain Howard Zinn le repérait, dès la fondation des États-Unis d'Amérique, dans les figures de commerçants des Pères Fondateurs. Il écrit ainsi :

En fin de compte, c'est Abraham Lincoln qui incarnera à la perfection cette alliance entre les intérêts des milieux d'affaires, les ambitions politiques du nouveau parti républicain et la rhétorique humaniste.¹

Et plus loin, citant un autre historien américain à propos de la proclamation d'émancipation des esclaves par les États du Nord :

¹ Howard Zinn, *Une Histoire populaire des États-Unis*, Agone, 2002, p. 217.

Hofstadter considère que la proclamation de l'Émancipation « avait autant d'élévation morale qu'un bon de livraison ».²

Ce paradoxe d'un pouvoir étatique identifié à l'anti-étatisme éclaire d'un jour spécifique la façon dont les dénonciations d'une bureaucratie liberticide n'ont cessé de fonder l'identification du communisme au stalinisme, et le rejet de toute pensée sociale qui s'en est affirmé comme le vecteur, jusqu'au moment où le terme même de « social » en est venu à signifier une pensée de la discrimination. De cette inversion du sens du mot « social », le retournement du dispositif bureaucratique, de motif de dénonciation de la tyrannie soviétique en soubassement des technocraties libérales, nous paraît être un instrument majeur.

2. Les dérives du concept de « social »

Le mot « social » vient du latin « socius », qui signifie l'associé, le compagnon, l'allié, le complice, dans une relation d'équivalence, de partage et d'égalité.

A la période contemporaine, le mot en est venu à désigner exactement l'inverse de ce qu'il prétendait mettre en œuvre : de l'expression des relations d'équivalence, il en est venu à évoquer au contraire la réalité de l'inégalité, et à désigner en particulier tout le champ des positions subalternes. Tout ce qui fait qu'il n'existe précisément pas de corps social, mais seulement des rapports de classe : politique sociale, aide sociale, mesure sociale, font partie des catégories juridiques et institutionnelles applicables exclusivement aux classes dites « défavorisées », c'est-à-dire aux groupes de population considérés comme subalternes en termes de statut économique, et par là même aussi en termes de reconnaissance et de valeur symbolique. Des ensembles sociétaux qui font l'objet non pas d'un droit commun, mais de sortes de juridictions d'exception destinées à promouvoir, par une terminologie éloquente, des mesures de « discrimination positive ». De plus en plus, ces mesures à la marge, elles-mêmes précaires et susceptibles à tout moment, selon les aléas des décisions législatives ou gouvernementales, d'être remises en cause, vont devenir le lot quotidien non pas de groupes marginaux, mais de catégories entières de population soumises à l'arbitraire de ces mesures.

Assistante sociale, travailleur social, éducateur social, sont des professions dédiées à cette activité de distribuer les mesures sociales, dans des parts du territoire national qui deviennent elles-mêmes des « zones » : d'éducation prioritaire ou d'urbanisation prioritaire. « Prioritaire » signifiant ici, par un redoutable effet de double langage, parfaitement secondaire, voie tout à fait accessoire. Et, à coup sûr, nullement premier ni essentiel en termes de décision politique. Est social ce qui exclut les sujets des processus de décision pour en faire des objets de la décision. « Social » finit ainsi par désigner paradoxalement ce qui est non pas liant, mais au contraire délié des politiques communes pour faire l'objet de mesures spécifiques, temporaires, précaires ou d'exception.

Cette dégradation du mot « social » coïncide à la fois avec une montée des inégalités, et avec une tentative de mettre en œuvre les formes d'occultation qui peuvent la masquer. Le double langage dont le terme est vecteur traduit une volonté d'euphémisation : la violence économique de l'inégalité s'y traduit en termes d'insistance politique sur l'effet de compensation. Et du même coup, le droit commun y bascule du côté de logiques d'assistanat parfaitement conformes à une rhétorique humanitaire plutôt qu'à une reconnaissance des droits.

Ensuite, dans un second temps, c'est cette logique d'assistanat qui permettra de traiter d'« assisté » celui qu'on y a soumis, et de lui infliger le discrédit social imputé au parasite.

² Ibid., p. 222.

Celui qui fait l'objet de « mesures sociales », celui qui fait une demande de « logement social », celui qui se retrouve dans le bureau de l'assistante sociale, ou qui se voit attribuer un éducateur social, semble avoir été dévié des circuits de la production pour être réorienté vers ceux de la soumission. Et de ce cercle de la réorientation dévaluante, il est particulièrement difficile, voire quasiment impossible, de s'extraire.

Remplir d'interminables formulaires pour l'accès au logement, pour l'accès aux soins, pour l'accès aux droits, présente alors trois effets : d'une part maintenir les personnes dans la conviction qu'elles sont bien des assistées, ou des assujetties ; d'autre part exercer sur elles la permanence d'un contrôle accru ; enfin, donner une occasion supplémentaire au système (celle d'une erreur de la part du demandeur ou d'un oubli administratif) de ne pas leur accorder le droit qu'ils sont ainsi contraints de réclamer.

3. L'impact inégalisant des logiques d'assistantat

L'intervention des logiques bureaucratiques est ainsi analysée par l'anthropologue David Graeber dans *Bureaucratie*, un ouvrage récemment paru où il analyse les mécanismes économique-politiques de cette forme de soumission spécifique qu'est l'assignation à la bureaucratie, dans un espace ultra-libéral qui prétendait pourtant la combattre et en faire l'épouvantail des sociétés totalitaires, et plus précisément soviétiques. Il écrit :

Loi d'airain du libéralisme : Toute réforme de marché – toute initiative gouvernementale conçue pour réduire les pesanteurs administratives et promouvoir les forces du marché – aura pour effet ultime d'accroître le nombre total de réglementations, le volume total de paperasse et l'effectif total des agents de l'État.³

Et il désigne l'accentuation de ce phénomène à partir des années 1970, dont il fait le point de cristallisation autour du modèle entrepreneurial américain. L'ouvrage de David Graeber éclaire ainsi d'un jour violent les tenants et les aboutissants de cette forme spécifique d'abstraction de la vie que constitue le moment bureaucratique : celui où l'accumulation des données du mot et du chiffre va tenir lieu de rapport au réel, et de ce fait même produire du réel, dans la mesure où l'usage de l'accumulation est lui-même performatif.

À cet égard, l'ère de l'informatique va ouvrir un champ infini à l'intention bureaucratique : le stockage des données ne nécessite même plus ni l'espace concret d'un bureau, ni l'objet palpable d'une feuille de papier. Et ce ne sont plus seulement les corps qui sont réduits à l'abstraction des chiffres, mais les chiffres eux-mêmes qui sont virtualisés, et en quelque sorte déterritorialisés de leur espace d'apparition. L'intérêt du travail de Graeber est qu'il relie la question technocratique de la bureaucratie à ses déterminants, c'est-à-dire à ses visées économiques et socio-politiques. Son analyse tient tous les bouts de la chaîne :

C'est le véritable point culminant de la montagne des formulaires d'évaluation : à la base, l'assistante sociale exaspérante chargée de déterminer si vous êtes vraiment assez pauvre pour mériter une exonération des frais médicaux de vos enfants, et au sommet, le *trader* « haute fréquence » en complet qui parie sur le temps que vous allez mettre à déclarer forfait pour votre prêt immobilier.⁴

En une phrase, le harcèlement social est directement connecté à la financiarisation de l'économie, et il en apparaît comme la conséquence directe. L'abstraction du réel que constitue la financiarisation de l'économie sous la figure du trader apparaît comme l'une des faces de la tête de Janus dont l'autre face est celle de l'assistante sociale : d'un côté le déchaînement de la spéculation financière qui va permettre des enrichissements sans frein ; de l'autre, celui de la culpabilisation sociale, qui va légitimer des appauvrissements sans

3 David Graeber, *Bureaucratie*, Les liens qui libèrent, 2015, p. 16.

4 David Graeber, *Bureaucratie*, Les liens qui libèrent, 2015, p. 52.

compensation. Et entre les deux, toute la chaîne du rapport à l'assurance : assurance sociale qui ouvre le droit au soin ; assurance bancaire qui ouvre le droit au prêt, et de ce fait spéculé aussi sur tout ce qui pourrait le fermer. Spéculation financière, spéculation immobilière, spéculation sur la santé, sont les formes différenciées d'une identique abstraction de la vie dont la systémique bureaucratique prend les contours du système assurantiel : *parier sur le temps que vous allez mettre à déclarer forfait pour votre prêt immobilier*, c'est non seulement anticiper sur les conditions réelles du prêt et sur les virtualités morbides incluses dans la définition même de toute vie humaine, mais c'est aussi spéculer sur le découragement que va inmanquablement produire la machine bureaucratique. Et ce découragement aura pour conséquence que non seulement bien des prêts immobiliers, mais aussi bien des droits au soin ne seront pas ouverts. Ainsi le harcèlement du contrôle va-t-il systématiquement s'accroître de la précarisation des sujets : relativement acceptable – même si difficilement supportable – pour des sujets issus des classes moyennes et sédentaires sur leur territoire d'origine, il devient radicalement intrusif à l'égard des sujets considérés comme dégradés, socialement dévalorisés, économiquement exploités ou « ethniquement » subalternes.

Dans *Le Quai de Wigan*, George Orwell présentait déjà l'assignation à l'attente dans une file en vue d'un secours ou d'une assistance alimentaire comme un mode très intentionnel d'assujettissement. Il écrit d'un des mineurs du sud de l'Angleterre auprès desquels il mène, en 1937, un travail de terrain :

Il ne pouvait pas, par exemple, percevoir le montant de sa pension quand il le voulait et comme il le voulait. Il devait se rendre une fois par semaine aux bureaux de la compagnie, à une heure fixée par celle-ci, et une fois là il devait faire le pied de grue des heures durant, en plein vent.⁵

Et la nécessité de *faire le pied de grue des heures durant* signifie à la fois un temps exclusivement dévolu à l'attente, et la mise en suspens de la possibilité d'agir. Mais il signifie aussi l'assignation à la position du quémendeur, dans l'attitude constante de la prière et de la soumission. Orwell, sur le terrain de sa recherche, ne cesse de mettre en évidence l'écart entre sa condition d'intellectuel relativement précaire, mais bénéficiant de ce que Bourdieu appellera le « capital social », et la condition des ouvriers mineurs objet de son travail. Et ce que cet écart provoque en lui ne relève pas simplement de l'objectivation sociologique, mais du choc politique :

Même au bord de la famine, j'ai encore certains droits qui s'attachent à ma qualité de bourgeois. Je ne gagne pas beaucoup plus qu'un mineur, mais du moins l'argent que je gagne est fort civilement versé à ma banque, et j'ai le loisir de l'encaisser quand il me plaît. (...) Les mille petites mesquineries et vexations, le fait de devoir attendre, d'en être toujours réduit à dépendre du bon vouloir d'autrui, tout cela est l'apanage de la condition ouvrière.⁶

Mais les *mille petites mesquineries et vexations* bureaucratiques s'accompagnent en outre de tout ce que cela signifie en termes d'intrusion dans la vie privée, le viol de l'intime étant inversement proportionnel à la fortune. Orwell met ici en évidence cette forme spécifique de l'intervention bureaucratique qu'est le droit de regard direct sur le cercle familial, et le jugement porté sur la vie privée au nom du besoin d'assistance :

Il y a quelque chose d'effronté dans le fait d'aller fureter partout dans une maison qui n'est pas la vôtre en demandant à examiner les lézards du mur de la chambre à coucher. (...) Si quelqu'un se présentait chez moi sans crier gare en me demandant si mon toit fuit, (...) je l'inviterais probablement à aller se faire pendre ailleurs.⁷

5 George Orwell, *Le Quai de Wigan* (1937), Ivrea, 1995, p. 56.

6 Ibid.

7 Ibid, p. 83.

Le Means Test a ceci de particulièrement révoltant, qu'il aboutit bien souvent à disloquer les familles. Des vieillards, parfois cloués au lit, se voient ainsi chassés de leur logis.⁸

Le Means Test est la détermination du droit à l'assistance, et conduit à renvoyer du côté des investigateurs sociaux les décisions concernant le devenir familial : garde des enfants, maintien à domicile des parents âgés, feront ainsi l'objet d'une injonction sociale, à l'encontre du choix des personnes. On en trouve exactement l'équivalent, près de quatre-vingts ans plus tard, dans l'analyse de Graeber :

Les réformes de marché n'ont fait que renforcer cette tendance. Elle se déploie à tous les niveaux. Elle est la plus cruelle pour les pauvres, constamment surveillés par une armée intrusive de cocheurs de cases moralisateurs : on évalue leur aptitude à élever leurs enfants ; on inspecte les placards où ils rangent leurs aliments pour voir s'ils ne vivent pas en concubinage avec leur colocataire ; on détermine si leurs efforts pour trouver un emploi ont été assez soutenus, ou si leur état de santé est vraiment suffisamment grave pour les rendre inaptes au travail physique. Tous les pays riches emploient aujourd'hui des légions de fonctionnaires dont la mission principale est de donner aux pauvres mauvaise conscience.⁹

Le mode du discrédit moral relaie ainsi celui de la soumission économique, pour assurer la constance d'une position subalterne. Mais en outre, la logique administrative du formulaire soumettra aussi ceux qui en dépendent aussi bien aux aléas des directives sociales qu'aux mutations des institutions qui les portent, ou à l'arbitraire du fonctionnaire qui les applique. La mécanique kafkaïenne du *Procès* devient alors non plus la rançon d'une égalisation sociale et sanitaire, mais au contraire un nouveau mode de discrimination. Un petit ouvrage du sociologue Alexis Spire, paru en 2008, *Accueillir ou reconduire, enquête sur les Guichets de l'immigration*, en témoigne abondamment, à partir d'un travail de terrain dans les administrations préfectorales.

4. L'emprise bureaucratique dans le monde post-colonial

De la condition ouvrière des années trente à la condition migrante des années deux mille, la relation apparaît alors saisissante :

Pour qui a été un jour réfugié – ou d'ailleurs pour qui a dû remplir un formulaire obligatoire de quarante pages afin d'inscrire sa fille dans une école de musique londonienne -, imaginer que la bureaucratie ait un quelconque rapport avec la rationalité, sans parler de l'efficacité, peut paraître incongru. Mais c'est ainsi qu'on la perçoit d'en haut. En fait, vus de l'intérieur du système, les algorithmes et formules mathématiques par lesquels on évalue le monde deviennent, en dernière analyse, non seulement la mesure, mais la source même de la valeur.¹⁰

La condition des « sans-papiers » est précisément celle d'une réduction de l'existence aux papiers, c'est-à-dire d'une infinie bureaucratisation de la vie, pour laquelle le papier, réel ou virtuel, devient source de vie précisément parce qu'il est inaccessible. Et son absence réduit le demandeur d'asile à devenir une abstraction dans des dispositifs de stockage qui s'apparentent à la valeur informatique du stockage de données. Parqués dans des camps, bloqués dans des aéroports, mis à l'écart dans des Centres d'Accueil et d'Orientation, incarcérés dans des Centres de rétention, les réfugiés vont aussi se voir assigner comme lieux de vie des camps de conteneurs, dont la forme s'identifie à celle du stockage des marchandises et permet un contrôle identique. Michel Foucault, travaillant sur les hétérotopies, avait déjà analysé cette politique du stock comme politique de l'emplacement, réel ou virtuel, dans les dispositifs

8 Ibid, p. 89.

9 David Graeber, op. cit., p. 52.

10 Ibid.

techniques contemporains. Et il avait particulièrement pointé, aux origines de l'ère informatique, les analogies dont le stockage de l'information était porteur et le potentiel infini de contrôle qui se faisait jour dans l'abstraction des données :

D'autre part, on sait l'importance des problèmes d'emplacement dans la technique contemporaine : stockage de l'information ou des résultats partiels d'un calcul dans la mémoire d'une machine, circulation d'éléments discrets, à sortie aléatoire (comme tout simplement les automobiles, ou après tout les sons sur une ligne téléphonique), repérage d'éléments, marqués ou codés, à l'intérieur d'un ensemble. (...) D'une manière encore plus concrète, le problème de la place ou de l'emplacement se pose pour les hommes en termes de démographie. (...) C'est aussi le problème de savoir quelles relations de voisinage, quel type de stockage, de circulation, de repérage, de classement des éléments humains doivent être retenus de préférence dans telle ou telle situation pour venir à telle ou telle fin. Nous sommes à une époque où l'espace se donne à nous sous la forme de relations d'emplacements.¹¹

Ces relations d'emplacement vont aussi par là même ouvrir la possibilité de relations de déplacement, voire de déplacement forcé. Le double langage d'un humanitaire bureaucratisé en devient la norme, dans le temps même où le concept de l'hygiène prend la forme violente d'un darwinisme social : c'est sur ce motif de l'hygiène que le camp de tentes et de cabanes de Calais a été rasé et ses occupants chassés par la police, tandis que s'édifiait, de l'autre côté du grillage, le camp de conteneurs auquel on les destinait. Ainsi, ceux que l'histoire post-coloniale a réduits à la situation de « migrants » seront-ils doublement pénalisés, comme le montrent clairement les travaux de l'anthropologie contemporaine. Et Roberto Esposito, mettant en évidence en 2010 les apories du concept d'immunité sociale, permettra de destituer de la prétention scientifique qui le légitime ce double langage d'un immunitaire post-colonial articulé à une technocratie sanitaire.

Didier Fassin en montre une autre aporie dans la demande d'asile, où l'assignation bureaucratique institue le corps, et non l'engagement politique, pour unique vecteur de l'ouverture au droit, et par là même pour unique source de la valeur sociale. Des demandeurs d'asile chassés de chez eux par la guerre ou par la persécution politique, légitimés par leur puissance de résistance ou de combat, se verront refuser l'asile sur motif politique, et seront contraints de le demander pour raison sanitaire :

Quand un demandeur d'asile débouté s'entend suggérer que s'il avait une pathologie à faire valoir, il pourrait tenter sa chance à nouveau et qu'il finit par obtenir le titre de séjour tant convoité non comme réfugié politique, mais pour raison humanitaire, au nom parfois même de troubles psychiatriques entraînés par sa situation désespérée (ce qui fait que la carte obtenue prend une valeur thérapeutique en soi), on peut concevoir que la perception qu'il a de sa place dans la société d'accueil n'en sorte pas indemne.¹²

Une autre forme de la persécution bureaucratique est ce que Fassin nomme une « économie morale de l'illégitimité ». Et il est particulièrement éclairant de mettre en parallèle cette assignation du demandeur d'asile post-colonial à user de son corps pour obtenir des droits, avec l'analyse établie par Olivier Lecour Grandmaison dans son ouvrage *L'Empire des hygiénistes*, paru en 2014, sur l'apparition du livret de travail comme dispositif bureaucratique issu de l'administration coloniale en vue d'organiser le travail forcé. La question du contrôle y est clairement liée à un dispositif mortifère, qui organise une surveillance sanitaire ayant pour finalité l'exploitation du travail. L'invention du livret de travail et de la carte d'identité deviendra le moyen d'imposer le travail forcé et d'en assurer le contrôle. En Afrique de l'Ouest, elle permettra la construction de la ligne de chemin de fer du Congo :

11 Michel Foucault, « Des espaces autres », in Dits et écrits, t. II, Quarto Gallimard, 2001, p. 1572.

12 Didier Fassin, « Le corps exposé. Essai d'économie morale de l'illégitimité », in Le Gouvernement des corps, dir Memmi, Fassin, EHESS, 2004, p. 261.

Hantées par le danger du vagabondage et de l'émigration des Noirs, qui résistent et cherchent à échapper aux rigueurs du travail forcé en gagnant des régions reculées ou des territoires étrangers, les autorités d'outre-mer multiplient les mesures restrictives et adoptent plusieurs dispositifs, dont le livret de travail et la carte d'identité.¹³

L'auteur en mentionne les conséquences :

17 000 « indigènes » périssent au cours de la construction des 140 premiers kilomètres de cet ouvrage, destiné à relier Brazzaville, capitale de A-EF, à Pointe-Noire, sur la côte atlantique. (...) En 1928 devant une commission *ad-hoc* de la Chambre des députés, le ministre des colonies, André Maginot, reconnaît que la mortalité sur ce chantier atteint 57% des effectifs.¹⁴

Refusé sur le territoire français, où il est considéré comme une forme légalement inacceptable d'assujettissement, le livret de travail sera dans le même temps imposé sur le territoire algérien :

Symbole d'un système autoritaire maintenant réprouvé, le livret réapparaît en 1896 en Algérie, où il est jugé, pour les raisons mêmes qui ont entraîné sa suppression en métropole, parfaitement adéquat à la domination coloniale et à la condition de « sujets français » des autochtones., auxquels les principes d'égalité et de liberté ne sont pas applicables.¹⁵

À Madagascar, l'instauration du livret sera la conséquence directe de l'abolition de l'esclavage, où la bureaucratisation de la vie indigène est l'indice des nouvelles formes, légalement acceptables, de l'exploitation du travail :

Le 25 août 1897, un an après l'abolition de l'esclavage à Madagascar, qui a perturbé le recrutement de la main d'œuvre et l'économie, Galliéni, alors résident général, prend un arrêté obligeant chaque « individu indigène engagé par un patron » à être porteur d'un « livret individuel » délivré par l'administration.¹⁶

La question sera bien plutôt alors de comprendre comment soigner, dans les conditions contemporaines des migrations dont cette histoire coloniale est le contexte. C'est-à-dire comment instaurer une relation tout simplement rationnelle de priorité à la compréhension des problématiques médicales et de priorité à la santé, dans le contexte policier d'une priorité accordée au contrôle et à la discrimination.

Mais elle sera aussi de parvenir à réaliser des formes d'intersubjectivité nécessaire à la relation soignant-soigné dans un contexte, pour les soignés, non pas seulement d'angoisse pour leur devenir sanitaire, mais de terreur pour leur devenir politique.

Ce qu'introduit, depuis janvier 2017, la nouvelle mesure juridique qui dissocie les soins aux migrants de la tutelle du ministère de la santé pour les placer sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, fait apparaître, de manière perverse, l'acte de diagnostic et de soin lui-même comme un rouage de la mécanique policière.

De ce fait, il pervertit la relation médecin-patient, qu'il destitue d'un rapport de confiance pour la placer dans un rapport de défiance et d'hostilité, où le médecin est assigné à devenir inquisiteur et complice des rouages de la bureaucratie policière, non seulement dans la réalité des textes, mais aux yeux mêmes du patient. Et de ce fait, le patient lui-même, déjà violenté par les raisons mêmes qui l'ont poussé à migrer, est assigné à la position de l'éventuel fraudeur, considéré seulement comme un fauteur d'abus de droit. Cette perversion de la

13 Olivier Lecour Grandmaison, *L'Empire des hygiénistes*, Fayard, 2014, p. 284.

14 Ibid., p. 294.

15 Ibid., p. 286.

16 Ibid., p. 288.

relation fait de la mécanique technocratique un véritable motif de dynamitage des relations intersubjectives.

Dans le tome 1 d'*Économie et société*, publié en 1921, Max Weber analysait les conditions d'apparition de la bureaucratie comme instrument d'intelligibilité du pouvoir. Mais il la liait à la puissance de l'État comme principe de régulation et « monopole de la violence politique ». Le monde de la globalisation contemporaine opère un double mouvement, du politique vers le biopolitique et de l'étatique vers le supra-national, qui oblige à penser les nouvelles configurations de la bureaucratisation de la vie dans les mêmes termes que le processus de financiarisation de l'économie : une modalité d'abstraction du réel, dont la virulence s'accroît de sa virtualisation.

Dans le domaine de la santé, l'essor exponentiel des compagnies d'assurance en est le paradigme : la spéculation sur les probabilités de vie, de maladie et de latence par rapport à la mort a fini par couvrir tout le champ possible du rapport à la médecine, de la judiciarisation des relations médecin-patient à l'évaluation gestionnaire des hôpitaux, de la comptabilisation des actes infirmiers aux restrictions sur le remboursement des soins. Et, dans le même temps où la spéculation immobilière a fait éclater la « crise des subprimes » aux USA, jetant à la rue des milliers de petits propriétaires, le moindre antécédent de santé, le moindre écart de la norme sanitaire, le moindre soupçon de surcharge pondérale, entraînent des notification de refus de prêt. Penser ces corrélations de cette violence économique à la question des migrations, c'est délégitimer leur puissance de discrimination.